Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 7

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la réalisation de ce but : la science, l'étude et un dévouement qui ne marchande pas ses peines et ses travaux. Il nous rappelle ensuite que S. S. Léon XIII a célébré, ces jours-ci, le commencement de la 25me année de son glorieux pontificat et nous engage à pousser un chaleureux vivat en l'honneur de ce Pontife prisonnier, mais honoré de tous. Il boit à la conservation de la foi catholique dans le Valais et à l'éducation chrétienne de la jeunesse, etc. M. Allet porte son vivat au véritable progrès. Beaucoup d'autres orateurs se font encore entendre. M. Pitteloud remercie les commissions scolaires de la sollicitude qu'elles ont pour nos écoles. M. Favre remercie les autorités de Montana pour leur cordiale réception.

Les chants, sous la direction de M. Favre, nommé Kappelmeister, se mêlent aux discours et aux toasts. Cependant, en si agréable

société, les heures passent vite; il faut songer au départ.

Avant de nous quitter, nous n'oublions pas de remercier chaleu-reusement la dévouée et laborieuse population de Montana-Corin et ses sympathiques magistrats. Chacun rapporta chez lui le plus agréable souvenir de cette conférence.

R. F., secrétaire.

Chronique scolaire

Confédération. — Subventions scolaires. — On se souvient que le Conseil national, dans la session du mois de décembre dernier, termina le débat sur les subventions scolaires en invitant le Conseil fédéral à présenter un nouveau projet basé sur une adjonction à l'article 27 de la Constitution. Aujourd'hui, l'organe officieux du Palais nous annonce que le Conseil fédéral ne répondra à cette invitation que pour le cas où la même proposition lui sera faite par le Conseil des Etats.

La question des subventions scolaires subira donc de ce fait un nouveau retard et ne figurera pas parmi les tractanda du Conseil national pour la session du printemps.

Berne. — Ecole normale. — Le Grand Conseil bernois s'est occupé dernièrement de la motion Dürrenmatt demandant : 1º l'agrandissement de l'école normale de Hofwyl et, 2º le retrait de l'ordonnance de M. Gobat instituant des bourses pour la formation gymnasiale des aspirants instituteurs. Cette motion a été adoptée à une grande majorité. Les députés campagnards surtout ne voyaient pas de bon œil la formation des instituteurs dans un milieu citadin et universitaire.

Université. — La Faculté de philosophie de l'Université de Berne vient de décerner à M. Etienne Equey, de Rueyres-Treyfayes, ancien instituteur fribourgeois, le diplôme de docteur avec la note maxima cum laude.

Fribourg. — Examens. — L'Ecole cantonale d'agriculture de Pérolles-Grangeneuve a terminé ses cours théoriques du semestre d'hiver. Les examens de clôture eurent lieu samedi 22 mars, en présence de M. le conseiller d'Etat Bossy et de plusieurs députés. Le ler avril s'ouvrira, à Grangeneuve, le cours pratique du semestre d'été. Une condition avantageuse est faite aux participants : le petit salaire distribué selon le travail servira à l'acquittement de la pension du semestre d'hiver suivant.

— A l'Ecole normale, les examens de printemps ont eu lieu le lundi 24 mars. M. le Directeur de l'Instruction publique a présidé personnellement les examens de pédagogie pratique pour les élèves de quatrième année à l'école de Posieux, pendant que MM. les membres de la section française de la Commission des Etudes examinaient les autres branches à Hauterive. Les normaliens jouissent maintenant des vacances dans leurs familles, jusqu'au mardi 8 avril.

Université. — Le programme des cours de pédagogie, qui se donneront à l'Université de Fribourg pendant le semestre d'été, comprend l'exposé de la méthode Herbart-Ziller et l'histoire de la pédagogie au XVIe siècle.

Nomination. — M. Monnard, François, à Corserey, est nommé instituteur à l'école des garçons de Grolley.



AVIS OFFICIELS

XVII^{me} Cours normal suisse de travaux manuels à Lausanne

La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise, à Lausanne, du 14 juillet au 9 août 1902, un Cours normal de travaux manuels, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

Ce cours a pour but: a) de faire connaître la valeur éducative des travaux manuels considérés en eux-mêmes et dans leurs relations avec les autres branches d'enseignement; b) de mettre les participants à même de donner cet enseignement d'une manière méthodique; c) de fournir des renseignements pratiques sur l'organisation d'ateliers scolaires, sur l'outillage et les matières premières.

Organisation. — a) Enseignement. L'enseignement sera donné en français et en allemand et comprendra les sections suivantes: 1º Cours élémentaire; 2º Cartonnage; 3º Travail à l'établi (menuiserie); 4º Sculpture en coches et en champlevé; 5º Modelage; 6º Travail du métal; 7º Cours spécial pour la confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif.